

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 790

3 avril 2013

SOMMAIRE

Immobilière Savoyarde S.à r.l.	37875	S.F.I.P. SA	37886
Immobilière Savoyarde S.à r.l.	37874	SGBT Asset Based Funding S.A.	37905
IXTEQ S.A.	37877	SGEA Immobilier S.A.	37905
Jobe Holding S.à r.l.	37883	SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve	
Juno Holdings S.à r.l.	37889	37905
PG International S.A. - Polaris Group In-		SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve	
ternational S.A.	37877	37906
Procureco	37908	Signes I S.A.	37906
Quadro Capital Management S.à r.l.	37877	Simaform S.A.	37886
Quant S.A.	37881	Simelux S.A.	37887
Redart S.à r.l.	37881	Sinclair S.à r.l.	37907
Redev Corp. S.à r.l.	37918	Sinclair S.à r.l.	37906
Regent Acquisitions S.à r.l.	37880	SOF LuxCo S.à r.l.	37907
Renaissance MC S.A.	37882	Solix Holding S.à r.l.	37887
Renaissance MC S.A.	37881	SOPAF Asia S.à r.l.	37907
Resolution Luxville S.à r.l.	37882	South Gate S.A.	37907
Revevol S.à r.l.	37882	STRB Investments I S.à r.l.	37916
Rhea	37883	Susquehanna Europe Holdings Limited ..	37887
Riverland Holding S.à r.l.	37885	Technique Nordique S.A.	37916
Robin Holding S.à r.l.	37880	Templewood S.à r.l.	37916
Rodenbourg Participations S.à r.l.	37881	Terranum Corporate Properties S.à r.l.	
Romy S.A.	37885	37916
RPSE Lunghezza S.à r.l.	37885	The Precious Minerals & Energy Company	
RSL Income Fund S.A., SICAV-SIF	37886	37917
Saint Fiacre S.à r.l.	37887	TransEuropean III (Livange) Sàrl	37918
Saler S.A.	37888	Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l.	
Sampan S.A.	37888	37917
Sasoni S.A.	37888	Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l.	37917
Sefimo	37905	Tremezzo Holding	37883
Sefimo S.A.	37888		

Immobilière Savoyarde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.594.

L'an deux mille douze, le vingt décembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

SAAEM S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 163.151 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Marie Kaiser, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 décembre 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de IMMOBILIERE SAVOYARDE S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 170594, dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2188 du 4 septembre 2012.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 3.762.000.-pour le porter de son montant actuel de EUR 15.000.-à EUR 3.777.000.-par émission de 250.800 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 15.-;

2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales par apport en nature des parts sociales suivantes:

- 99 parts sociales SCI Tetra pour une valeur d'apport de EUR 3.762.000.

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts pour tenir compte de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus;

4. Divers.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions sept cent soixante-deux mille euros (EUR 3.762.000) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par mille (1.000) parts sociales de quinze euros (EUR 15) chacune, à trois millions sept cent soixante-dix-sept mille euros (EUR 3.777.000), par la création et l'émission de deux cent cinquante mille huit cents (250.800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15) chacune.

Souscription et Libération

Les deux cent cinquante mille huit cents (250.800) parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par IMMO 73 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.605, ici représentée par Madame Marie Kaiser, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 décembre 2012, laquelle procuration restera annexée aux présentes, pour un montant total de trois millions sept cent soixante-deux mille euros (EUR 3.762.000).

Lesdites actions sont intégralement libérées par un apport en nature consistant en quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de la société civile immobilière de droit français SCI TETRA, avec siège social à F-13400 Aubagne, Quartier de Camp Major, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Marseille (France), sous le numéro 424 759 611, pour un montant total de trois millions sept cent soixante-deux mille euros (EUR 3.762.000), intégralement affecté au capital social.

Cette contribution a fait l'objet d'un contrat d'apport du 4 décembre 2012 entre la Société et l'apporteur, contenant évaluation desdits apports, qui resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

La société IMMO 73 S. à r.l., agissant par son mandataire prénommé, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. elle est propriétaire de toutes les parts sociales apportées;

2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux parts par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs Parts Françaises lui soient transférées;

3. elle a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;

4. les parts sociales, sont, à la meilleure connaissance de l'apporteur, libres de toute charge et librement transférables à la Société;

5. le transfert des parts sociales dans les SCI TETRA sera inscrit dans le registre des associés de ladite SCI.

Un certificat signé par la SCI TETRA confirmant que l'apporteur est bien inscrit comme associé de ladite SCI et que les parts sociales sont librement transférables à la Société, l'assemblée générale des associés de ladite SCI ayant donné son agrément en date du 27 novembre 2012, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des parts sociales, l'apporteur prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trois millions sept cent soixante-dix-sept mille euros (EUR 3.777.000) représenté par deux cent cinquante-et-un mille huit cents (251.800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC / 2012 / 63083. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013022368/85.

(130026960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Immobilière Savoyarde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.594.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

1) SAAEM S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 163.151,

ici représentée par Madame Marie Kaiser, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2012;

2) IMMO 73 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.605,

ici représentée par Madame Marie Kaiser, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Lesdites procurations signées ne varientur par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de IMMOBILIERE SAVOYARDE S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 170594, dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2188 du 4 septembre 2012.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 20 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 5.742.000.- pour le porter de son montant actuel de EUR 3.777.000.- à EUR 9.519.000.- par émission de 382.800 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 15.-;

2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales par apport en nature des parts sociales suivantes:

- 99 parts sociales SCI Ferrie pour une valeur d'apport de EUR 5.742.000.-

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts pour tenir compte de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus;

4. Divers.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions sept cent quarante-deux mille euros (EUR 5.742.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois millions sept cent soixante-dix-sept mille euros (EUR 3.777.000) représenté par deux cent cinquante-et-un mille huit cents (251.800) parts sociales de quinze euros (EUR 15) chacune, à neuf millions cinq cent dix-neuf mille euros (EUR 9.519.000.-), par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-deux mille huit cents (382.800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15) chacune.

Souscription et Libération

Les trois cent quatre-vingt-deux mille huit cents (382.800) parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par IMMO 73 S.à r.l., prénommé, représentée comme indiqué ci-avant, pour un montant total de cinq millions sept cent quarante-deux mille euros (EUR 5.742.000.-).

Lesdites parts sociales sont intégralement libérées par un apport en nature consistant en quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de la société civile immobilière de droit français SCI FERRIE, avec siège social à F-13010 Marseille, boulevard des Acières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Marseille (France), sous le numéro 424 759 785, pour un montant total de cinq millions sept cent quarante-deux mille euros (EUR 5.742.000) intégralement affecté au capital social.

Cette contribution a fait l'objet d'un contrat d'apport du 4 décembre 2012 entre la Société et l'apporteur, contenant évaluation desdits apports, qui resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

La société IMMO 73 S. à r.l., agissant par son mandataire prénommé, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. elle est propriétaire de toutes les parts sociales apportées;

2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux parts par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs Parts Françaises lui soient transférées;

3. elle a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;

4. les parts sociales sont, à la meilleure connaissance de l'apporteur, libres de toute charge et librement transférables à la Société;

5. le transfert des parts sociales dans les SCI FERRIE sera inscrit dans le registre des associés de ladite SCI.

Un certificat signé par la SCI FERRIE confirmant que l'apporteur est bien inscrit comme associé de ladite SCI et que les parts sociales sont librement transférables à la Société, l'assemblée générale des associés de ladite SCI ayant donné son agrément en date du 27 novembre 2012, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des parts sociales, l'apporteur prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à neuf millions cinq cent dix-neuf mille euros (EUR 9.519.000.-) représenté par six cent trente-quatre mille six cents (634.600) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. LAC / 2013 / 559. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013022369/89.

(130026960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

PG International S.A. - Polaris Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.937.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 18 janvier 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Grant Thornton Lux Audit SA., avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

2. Nomination de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026127/15.

(130031514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Quadro Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.813.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 24 décembre 2012, l'Actionnaire:

- Prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 24 décembre 2012 au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2013026132/15.

(130030943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

IXTEQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.429.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "IXTEQ S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 95.429, incorporated by deed of Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg), on August 22, 2003, published in the Mémorial C number 1010 of October 1, 2003, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on July 27, 2007, published in the Memorial C number of 2198 on October 4, 2007.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the capital to the extent of EUR 3,500,000.- in order to reduce its present amount from EUR 3,653,598.- to EUR 153,598.- by the cancellation of 3,500,000 shares with a nominal value of EUR 1.- each held by the majority shareholder and by the reimbursement of the EUR 3,500,000.- to the majority shareholder of the company.

2. Amendment of the first paragraph of article five of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“The corporate capital is set at one hundred fifty three thousand five hundred and ninety eight Euro (EUR 153,598.-) divided into one hundred fifty three thousand five hundred and ninety eight (153,598) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

3. Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed by the shareholders who are present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to decrease the corporate capital to the extent of three million five hundred thousand Euro (EUR 3,500,000.-) in order to reduce its present amount from three million six hundred fifty three thousand five hundred and ninety eight Euro (EUR 3,653,598.-) to one hundred fifty three thousand five hundred and ninety eight Euro (EUR 153,598.-) by the cancellation of three million five hundred thousand (3,500,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the majority shareholder and by reimbursement of the three million five hundred thousand Euro (EUR 3,500,000.-) to the majority shareholder of the company.

This reimbursement shall be implemented under observance of the provisions of article 69 (2) of the law on commercial companies.

Second resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“The corporate capital is set at one hundred fifty three thousand five hundred and ninety eight Euro (EUR 153,598.-) divided into one hundred fifty three thousand five hundred and ninety eight (153,598) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the deed, is approximately one thousand four hundred and fifty Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary, who knows English and French, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IXTEQ S.A.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.429, constituée suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 août 2003, publié au Mémorial C numéro 1010 du 1^{er} octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 juillet 2007 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 2198 du 4 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital à concurrence de EUR 3.500.000,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 3.653.598,- à EUR 153.598,- par la suppression de 3.500.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune détenues par l'actionnaire majoritaire et par remboursement des EUR 3.500.000,- à l'actionnaire majoritaire de la Société.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 153.598,-) représenté par cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (153.598) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec lui.

III.- Qu'il résulte de cette liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social et est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la société à concurrence de trois millions cinq cent mille Euros (EUR 3.500.000,-) pour réduire son montant actuel de trois millions six cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 3.653.598,-) à cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 153.598,-) par la suppression de trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune détenues par l'actionnaire majoritaire et par remboursement des trois millions cinq cent mille Euros (EUR 3.500.000,-) à l'actionnaire majoritaire de la société.

Ce remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 153.598,-) représenté par cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (153.598) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille quatre cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance des langues anglaise et française, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2012. Relation GRE/2012/4913. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022377/130.

(130027049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Regent Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.469.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 février 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de M. Martinus Weijermans, né le 26 août 1970 à 's Gravenhage aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

2. Nomination de Mme Gwenaëlle Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, en France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant pour une durée illimitée avec effet immédiat à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

Résultant des décisions susmentionnées, le Conseil de Gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur François BOURGON, Gérant;
- Monsieur Patrick VAN DENZEN, Gérant;
- Madame Gwenaëlle COUSIN, Gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Regent Acquisitions S.à r.l.

Monsieur Patrick VAN DENZEN

Gérant

Référence de publication: 2013026140/23.

(130031163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Robin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.108.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 février 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de M. Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's Gravenhage aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

2. Nomination de Mme Gwenaëlle Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, en France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant pour une durée illimitée avec effet immédiat à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

Résultant des décisions susmentionnées, le Conseil de Gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur François BOURGON, Gérant;
- Monsieur Patrick L.C. VAN DENZEN, Gérant;
- Madame Gwenaëlle COUSIN, Gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robin Holding S.à r.l.
Monsieur Patrick L.C. VAN DENZEN
Gérant

Référence de publication: 2013026141/23.

(130031157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Quant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 136.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026135/10.

(130031533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Rodenbourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 320.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.943.

Suite au décès de Monsieur Jean-Jacques Rodenbourg et à l'acte établi par Maître Tom Metzler le 3 décembre 2012, les 1.280 parts sociales que Monsieur Jean-Jacques Rodenbourg détenaient dans la société sont désormais détenues comme suit:

- Madame Jacqueline Uhres:	320 parts sociales
- Monsieur Frank Rodenbourg:	320 parts sociales
- Monsieur Jacques Rodenbourg:	320 parts sociales
- Mademoiselle Anne Rodenbourg:	320 parts sociales

Suite à ce changement, le capital social, représenté par 2 560 parts sociales, se répartit comme suit:

- Monsieur François Rodenbourg:	1 243 parts sociales
- Madame Micheline Frank:	37 parts sociales
- Madame Jacqueline Uhres:	320 parts sociales
- Monsieur Frank Rodenbourg:	320 parts sociales
- Monsieur Jacques Rodenbourg:	320 parts sociales
- Mademoiselle Anne Rodenbourg:	320 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013026143/24.

(130031608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Redart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.567.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026148/10.

(130031322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Renascence MC S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.596.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société RENASCENCE MC S.A., immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 81596, de son adresse actuelle : 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2013026153/11.

(130031362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Renascence MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.596.

Les administrateurs Madame Nathalie PRIEUR, Monsieur Jeannot DIDERRICH et Monsieur Brunello DONATI, ainsi que le commissaire aux comptes BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. démissionnent avec effet immédiat de leurs mandats pour la société RENASCENCE MC S.A. inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n° B 81596.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2013026154/13.

(130031720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Resolution Luxville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.383.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 15 Février 2013.

- Est nommé gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 15 Février 2013:

* Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR», a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Luxembourg, le 20 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013026155/20.

(130031299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Revevol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 215.600,00.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 156.475.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés tenue le 18 février 2013 au siège social de la Société comme suit:

1. Démission de Monsieur Laurent Gasser, gérant de catégorie A et gérant technique de la Société, avec adresse professionnelle au L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, de son mandat de (i) gérant de catégorie A et (ii) gérant technique porteur de l'autorisation d'établissement de la Société, avec effet au 24 janvier 2013.

La Société est désormais gérée par un gérant unique, Monsieur Emmanuel Coste, né le 13 septembre 1953 à Milan, Italie, avec adresse professionnelle au L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, et le mandat de Monsieur Emmanuel Coste est modifié de gérant de catégorie B à gérant de la Société avec effet au 24 janvier 2013.

1. la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

2. Nomination de Monsieur Emmanuel Coste, gérant unique de la Société, comme nouveau gérant technique détenteur de l'autorisation d'établissement de la Société, avec effet au 24 janvier 2013.

Monsieur Emmanuel Coste exercera ses mandats pour une durée illimitée et ce, sans rémunération.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Pierre-Yves Genot

Le Mandataire

Référence de publication: 2013026158/24.

(130031343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Rhea, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 27.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026159/10.

(130031499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

**Tremezzo Holding, Société à responsabilité limitée,
(anc. Jobe Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.178.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE SEVENTH DAY OF FEBRUARY.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

JESIHEMMA LIMITED, a company with registered office at 1 Iakovou Tompazi, Neapoli, Vashiotis Business Center, 1st Floor, CY-3107 Limassol, Cyprus,

here represented by Mrs. Vanessa TIMMERMANS, residing professionally in Howald, by virtue of a power of attorney dated February 1st, 2013,

in its capacity as sole shareholder of JOBE HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of October 20, 1999, published in the Mémorial C number 991 of December 23, 1999.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by notarial deed on the 16 March 2004, published in the Mémorial C number 602 on 11 June 2004,

and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.178.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. JESIHEMMA LIMITED is the sole shareholder (the Shareholder) of the Company and represent the entire share capital of the Company;

II. The Shareholder takes the following sole resolution:

Sole resolution

The Shareholder resolves to change the name of the company into TREMEZZO HOLDING, and resolves to amend article 2, of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The name of the company is TREMEZZO HOLDING"

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1.100.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDUNDREIZEHN,
DEN SIEBTEN FEBRUAR.

Vor der unterzeichneten Notarin Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, im Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft JESIHEMMA LIMITED, mit Gesellschaftssitz in 1 Iakovou Tompazi, Neapoli, Vashiotis Business Center, 1st Floor, CY-3107 Limassol, Cyprus

hier vertreten durch Frau Vanessa TIMMERMANS, mit beruflichem Sitz in Howald, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 1. Februar 2013.

Die Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft JOBE HOLDING S.à r.l. („die Gesellschaft“), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, errichtet und gegründet nach Luxemburger Recht, gemäss einer notariellen Urkunde vom 20. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 991 vom 23. Dezember 1999 und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, Sektion B unter der Nummer 72178. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert am 16. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 602 von 11. Juni 2004,

vorgenannte Vollmacht, nachdem sie vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

1.- JESIHEMMA LIMITED ist der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt.

2.- Die Erschienene nahm anschliessend folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Abänderung des Namens der Gesellschaft, der zukünftig TREMEZZO HOLDING lauten wird, und eine Neufassung von Artikel 2.

„ **Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung TREMEZZO HOLDING“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden geschätzt auf ungefähr EUR 1.100.-.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgebend sein soll.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an der Erschienenen, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 février 2013. Relation: RED/2013/214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 février 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013022387/84.

(130027036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Riverland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.833.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 février 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de M. Martinus Weijermans, né le 26 août 1970 à 's Gravenhage aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

2. Nomination de Mme Gwenaëlle Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, en France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant pour une durée illimitée avec effet immédiat à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

Résultant des décisions susmentionnées, le Conseil de Gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur François BOURGON, Gérant;
- Monsieur Patrick VAN DENZEN, Gérant;
- Madame Gwenaëlle COUSIN, Gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Riverland Holding S.à r.l.
Monsieur Patrick VAN DENZEN
Gérant

Référence de publication: 2013026161/23.

(130031140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Romy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9808 Hosingen, 2, Holzbicht.
R.C.S. Luxembourg B 89.218.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 novembre 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire:

- accepte la démission de Monsieur Lucien HEINTZ, demeurant à L-9907 Troisvierges, Rue des Prés 19, de son mandat d'administrateur de la société.

- décide de nommer Mademoiselle Lynn HEINTZ, née le 28 mars 1994 à Ettelbruck, demeurant à L-9808 Hosingen, Holzbicht 2, comme administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 février 2013.
Pour ROMY S.A., Société Anonyme
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013026165/18.

(130031446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

RPSE Lunghezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.014.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 101.931.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 7 février 2013

- La démission de Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société a été acceptée par les associés, effective au 8 janvier 2013.

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par les associés en tant que gérant de catégorie A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée et effective à partir du 8 janvier 2013.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013026173/19.

(130031549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

RSL Income Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 153.683.

Änderung der Anschrift eines Mitglieds des Verwaltungsrats, nämlich des Direktors David DE JONGH WEILL ("Administrateur"). Vormalige Anschrift: 9, Temasek Boulevard, bâtiment #24-01 Suntec Tower Two, SGP – 038989 Singapore. Neue Anschrift: 1 Lady Hill Road #03-11 Singapore 258670. Die Änderung erfolgt mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 20. Februar 2013.

Référence de publication: 2013026174/12.

(130031750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

S.F.I.P. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.903.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 19 février 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

le mandat d'administrateur de Monsieur Jeannot Diderrich, né le 27 mars 1973 de résidence professionnelle au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg et de Monsieur Wagner né le 26 juin 1967 de résidence professionnelle au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg ainsi que le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Marc Dietrich né le 8 avril 1947 à Colmar (68), demeurant 5, rue Daniel Hirtz, Strasbourg (67) ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Benoy Kartheiser Management Sàrl, société ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés à la section B sous le numéro 33849, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013026175/19.

(130031179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Simaform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 143.067.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 21. November 2012

Die Generalversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung,

-die Gesellschaft „INTERAUDIT“, mit Sitz in L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faiencerie 119, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxembourg, unter der Nummer B 29.501, von ihrem Mandat als Kommissar abzuberufen.

-die Gesellschaft „Fiduciaire Internationale S.A.“, mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxembourg, unter der Nummer B 34.813, vertreten durch Herrn Alain KOHNEN, zum Kommissar zu ernennen. Das Mandat des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 8. Februar 2013.

Für SIMAFORM S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013026181/19.

(130031340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Simelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 143.095.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 21. November 2012

Die Generalversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung,

- die Gesellschaft „INTERAUDIT“, mit Sitz in L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie 119, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxembourg, unter der Nummer B 29.501, von ihrem Mandat als Kommissar abzurufen.

- die Gesellschaft „Fiduciaire Internationale S.A.“, mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxembourg, unter der Nummer B 34.813, vertreten durch Herrn Alain KOHNEN, zum Kommissar zu ernennen. Das Mandat des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 8. Februar 2013.

Für SIMELUX S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013026182/19.

(130031741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Solix Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 749.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.548.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026184/11.

(130031329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Susquehanna Europe Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.805.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026187/11.

(130031718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Saint Fiacre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum.

R.C.S. Luxembourg B 146.700.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sous seing privé du 21 février 2013, que Monsieur Max MAYER a cédé ses deux (2) parts sociales à Monsieur Oliver SCHWEITZER, agent immobilier, né à Ehrang/Trèves (Allemagne), le 3 avril 1966, demeurant à L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum, qui est ainsi propriétaire de cinquante-et-une (51) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2013.

Pour la société
Oliver SCHWEITZER
Gérant

Référence de publication: 2013026189/17.

(130031790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Saler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 56.135.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 février 2013 que:

Madame Daniela FRITTELLA, Directrice de salle, demeurant à MC-98000 Principauté de Monaco, 18 Quai Jean-Charles REY Le Mantegna a été nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Stefano FRITTELLA démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013026190/17.

(130031658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Sampan S.A., Société Anonyme,

(anc. Sefimo S.A.).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.054.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement 27 juin 2012

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013026191/13.

(130031391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Sasoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.214.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 février 2013

Monsieur POLITI Giulio et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est nommé Président du Conseil.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur KARA Mohammed, administrateur sortant.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
SASONI S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2013026193/20.

(130031428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Juno Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.108.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh of December,

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. SHERMAN MA, born on 28 September 1972 in Oregon, United States of America, residing at 1 Hughes Center Drive - #602, Las Vegas, Nevada 89169, United States of America, hereby represented by Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg virtue of a proxy given under private seal on 1 October 2012, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Ms. CHRISTINE PARSEGHIAN, born on 11 April 1961 in Pennsylvania, United States of America, residing at 8121 Spring Hill Farm Drive, McLean, Virginia 22102, United States of America, hereby represented by Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg virtue of a proxy given under private seal on 14 September 2012, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Mr. GREGORY PARSEGHIAN, born on 27 December 1960 in Pennsylvania, United States of America, residing at 8121 Spring Hill Farm Drive, McLean, Virginia 22102, United States of America, hereby represented by Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg virtue of a proxy given under private seal on 14 September 2012, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

COOPERATIEVE MINERVA AND ARTEMIS HOLDINGS U.A., with its registered office at Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands, registered with the register of commerce of Amsterdam, The Netherlands under number 34228087, hereby represented by Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg virtue of a proxy given under private seal on 15 October 2012, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Being the shareholders (the "Shareholders") of JUNO HOLDINGS N.V, a Netherlands Antilles corporation, having its registered office at Schottegatweg Oost 10, Unit 1A1, Curacao, the Netherlands Antilles registered with the Curacao register of commerce under number 76608, incorporated on 3 July 1997 hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 32 of the articles of association of the Company according to which "When a proposal to amend the Articles of Association or to dissolve the Company is to be made to the General Meeting, this must be mentioned in the notification for the relevant Shareholders Meeting. As regards an amendment of the Articles of Association, a copy of the proposal including the text of the proposed amendment must at the same time be deposited at the Company's office for the inspection of Shareholders and held until the end of that meeting".

The appearing parties, represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the sole members of "JUNO HOLDINGS N.V", a corporation organized under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at Schottegatweg Oost 10, Unit 1A1, Curacao, the Netherlands Antilles and with company registration number 76608.

II. That the twenty-seven thousand (27,000) A shares with a nominal value of three dollars (USD 3.00) each and the six hundred and fifty thousand (650,000.-) B shares with a nominal value of five dollars (USD 5.00) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;

2. Acknowledgment of the resolutions of the shareholders of the Company dated August 2012, resolving to transfer the registered office and the effective place of management and control of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Transfer of the central management and control, principal establishment and effective place of management of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles to the Grand Duchy of Luxembourg;

4. Approval of (i) the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a "société à responsabilité limitée" under the name of Juno Holdings S.à r.l and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company arising from the transfer of the central management and control, principal establishment and effective place of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of 7 December 2012 or at any suitable date thereafter;

5. Approval of the amendment and restatement of the articles of association of the Company with effective date as of 7 December 2012 or at any suitable date thereafter so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality;

6. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

7. Acknowledgment of the resignation of the directors and officers of the Company with effect as of 7 December 2012 or at any suitable date thereafter;

8. Approval of the appointment with effect as of 7 December 2012 or at any suitable date thereafter of (i) Sherman Ma, born on 28 September 1972 in Oregon, United States of America, residing at 1 Hughes Center Drive - #602, Las Vegas, Nevada 89169, United States of America and (ii) Johanna Van Oort, born on 28 February 1967 in Groningen, with her professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as new managers of the Company; and

9. Establishment of the effective place of management of the Company at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

10. Miscellaneous.

IV. The meeting was provided with the following documents:

- i) A copy of the current bylaws of the Company;
- ii) A copy of the certificate of good standing issued by VanEps Kunneman VanDoorne regarding the Company;
- iii) A copy of the resolutions of the Shareholders of the Company passed in Curacao on August 2012; and
- iv) An interim balance sheet of the Company and a statement of value as of 6th December 2012.

All the above mentioned documents having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

After approval of the above statements, the Shareholders passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution

The Shareholders acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholders of the Company dated August 2012 resolving to transfer the registered office and the effective place of management and control of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Transfer").

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the Transfer of the central management and control, principal establishment and effective place of management of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles to the Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to approve (i) the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a "société à responsabilité limitée" under the name of Juno Holdings S.à r.l and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company arising from the transfer of the central management and control, principal establishment and effective place of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of 7 December 2012.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to approve the amendment and restatement of the articles of association of the Company with effective date as of 7 December 2012 so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as set out below:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Definitions

Art. 1. Definitions. In these Articles of Association the following expressions shall have the following meanings:

- a) "1915 Law": the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time;
- b) "Affiliate": as to any Shareholder, (a) any company at least fifty percent (50%) of the voting share capital of which is directly or indirectly owned by such Shareholder, (b) any company that owns, or a person who owns, directly or indirectly, at least fifty percent (50%) of the voting share capital of such Shareholder, and (c) any company that is directly or indirectly owned as to at least fifty percent (50%) of its voting share capital by a company that owns, or person who owns, directly or indirectly, at least fifty percent (50%) of the voting share capital of such Shareholder;
- c) "Annual Accounts": the Company's balance sheet and profit and loss account with the explanatory notes;
- d) "Annual Meeting": the Shareholders Meeting held for the purpose of discussing and adopting the Annual Accounts;
- e) "Articles": these articles of association of the Company as amended, supplemented, restated or otherwise modified from time to time;
- f) "Board" or "Board of Managers": the board of managers of the Company as referred to in article 15;
- g) "Company": Juno Holdings S.a r.l., a private limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;
- h) "General Meeting" or "Shareholders Meeting": the corporate body formed by the Shareholders;
- i) "Person" an individual, partnership, joint venture, company, trust, unincorporated organization, government or other entity;
- j) "Share Capital": the aggregate sum of the nominal value of the Shares;
- k) "Shares": the shares in the capital of the Company to which rights are attached as described in these Articles and the 1915 Law; and
- l) "Shareholders" the holders of Shares from time to time and for as long as he/she/it holds Shares and "Shareholder" shall mean anyone of them.

Chapter II. - Form, Name, Duration, Registered office and Objects.

Art. 2. Form and Name.

1. There is hereby established among the current owners of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the 1915 Law and by the present Articles.
2. The name of the Company is JUNO HOLDINGS S.À R.L.
3. The Company may have one Shareholder (the "Sole Shareholder") or several Shareholders.
4. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 3. Registered office.

1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amending the Articles, as set forth in article 23 herein below.
3. However, the Board of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.
4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.
5. The Company may have offices and branches, only in the Grand Duchy of Luxembourg, other countries of the European Union and the United States of America.

Art. 4. Objects.

1. The objects of the Company are:

a) to acquire, to administrate, to develop, to license and to lease banking and finance technology, including but not limited to software, origination procedures, credit assessment techniques, loan administration guidelines, funding and risk management systems, and in general to be engaged in the service of transaction processing through electronic means;

b) to acquire, administrate, sell, exchange transfer and interest in shares, bonds, funds, order documents, evidences of indebtedness and other securities;

c) to borrow, to lend and to raise funds, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness as well as to enter into agreements in connection with the aforementioned;

d) to enter into trademark license agreements, to acquire and exploit trademarks, service marks and other intellectual and industrial property rights, know-how and to sublicense those rights;

e) to render licensing, financial and administrative services to related, affiliated or third parties;

f) to provide security for the debts or financial obligations of the Company, related or affiliated companies;

g) to be engaged in all other activities of a commercial or financial nature.

2. The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3. Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

4. In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter III. - Capital and shares, Register

Art. 6. Share capital.

1. The share capital is fixed at EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred Euro) represented by twenty-seven thousand (27,000) Shares having a nominal value of fifty Euro cents (EUR 0.50) each (the "Share Capital").

2. In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

3. All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary General Meetings.

4. The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

Art. 7. Shares.

1. All Shares shall only be registered Shares, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

2. Shares cannot be pledged without the prior consent of the Board of Managers.

Art. 8. Share register, Share certificates.

1. The Board shall keep a share register in which shall be recorded the names and addresses of all Shareholders and issuance of any share certificates, as well as the number of their Shares, the class of their Shares, the amount paid on each Share, the voting rights, additional payment obligations, the date of acquisition, the transfer and the date thereof.

2. Also shall be recorded in the register the creation and transfer of a life-interest and the creation of a pledge, and the names and addresses of those who, as appears from the information given to the Company, have a life-interest in or a pledge on the Shares.

3. Each Shareholder is required to give written notice of his address to the Company.

4. The Shareholders' register shall be kept accurate and up to date, all entries and notes in the Shareholders' register shall be dated and signed by or on behalf of the Board.

5. Upon the request of a Shareholder, the Board shall furnish an extract from the share register, free of charge, insofar as it relates to his right in a Share.

6. The Board shall make the Shareholders' register available at the registered office of the Company for inspection by the Shareholders and the independent auditor of the Company, as the case may be.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

1. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Chapter IV. - Issuance of shares, Own shares, Reduction of capital.

Art. 11. Issuance of shares, Conditions of issuance, Rights of pre-emption.

1. The issuance of (new) Shares shall take place pursuant to a resolution of the General Meeting.
2. On the issuance of additional Shares, each holder of title to Shares shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of its Shares, unless otherwise resolved by the simple majority of Shareholders.
3. The fact that the pre-emption right can be executed or that such right can be limited or excluded by the General Meeting shall be expressly mentioned in the notice to the Shareholders Meeting.

Art. 12. Payment for shares.

1. Payment for a Share must be made in cash, insofar as no other manner of payment has been agreed upon. Payment in a currency other than Euro, can be made only after approval by the Board.
2. At the issuance and subscription at least the nominal value of the new Shares must be paid in.

Art. 13. Reduction of share capital. The General Meeting shall have authority to reduce the Share Capital by amending the Articles and to make distributions from the equity including the share premium account, provided that share premium distributions only shall be made from the premium accounts, related to a certain class of Shares to the Shareholders thereof in proportion to their ownership of Shares of such class, and only upon request by the Shareholders concerned.

Chapter V. - Management.

Art. 14. Management.

1. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by a resolution of the Shareholders (the "Managers", each a "Manager"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" or the "Board"). Any reference to the Managers or the Board of Managers in these Articles shall be a reference to the Sole Manager of the Company if the Company has only one Manager.

2. The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

3. The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. Powers of the board of managers.

1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

2. Unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders, all powers not expressly reserved by the 1915 Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 16. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, bound by the joint signatures of any 2 (two) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Art. 17. Delegation and Agent of the board of managers.

1. The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

2. The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its mandate.

Art. 18. Meeting of the board of managers.

1. If there is only one Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the Board of Managers and takes all decisions in writing.

2. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the "Chairman"). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

3. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

4. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing (by facsimile, email or letter) another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.

5. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a simple majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

6. The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

7. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

8. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

9. Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 19. Liabilities of the managers.

1. The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company, except in case of willfully misconduct or gross negligence or in case the Manager(s) exceeds the granted mandate, in the conditions set forth by the 1915 Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

2. The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct or for exceeding the granted mandate; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Chapter VI. - Financial year, Annual accounts, Profits

Art. 20. Financial year, Drawing up of the annual accounts, Deposition for inspection.

1. The financial year of the Company is concluded on 30 June of each year.

2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or by the Board of Managers, as the case may be, who/which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

3. Each Shareholder may inspect the above mentioned inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Profits.

1. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five percent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches ten percent (10%) of the Company's issued share capital.

2. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the 1915 Law and by these Articles, the profits appearing from annual accounts, shall be divided.

3. The result of a participation shall be the balance of (i) all income received by the Company out of all income the Company receives and (ii) all costs and expenses, including taxes and duties due by the Company. The results shall be determined annually, by using international accountancy standards. All profits are at the disposal of the General Meeting for distribution or reservation.

4. Notwithstanding the provisions of paragraph 2 the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, may, before payment of any dividend shall be made, set aside such sums as they think proper as a reserve to be applied, at the discretion of the Board for any purpose for which the profits of the Company may be properly applied.

5. The Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the previous financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

6. A claim of a Shareholder for payment of dividend shall be barred after five (5) years have elapsed.

Chapter VII. - Shareholders meetings

Art. 22. Powers of the sole shareholder, General meeting of shareholders.

1. If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

3. If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

4. If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

5. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by facsimile, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder.

6. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Change of nationality of the Company requires unanimity.

7. The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Art. 23. Annual general meeting.

1. The annual General Meeting shall be held annually, and not later than six (6) months after the end of the financial year.

2. The agenda for that meeting shall contain inter alia the following points for discussion:

a. the annual report;

b. approval of the Annual Accounts;

c. appropriation of profits;

d. filling of any vacancies; and

e. other proposals brought up by the Board or by Shareholders representing in the aggregate at least one third of the Share Capital, and announced with due observance of article 24 hereof.

Art. 24. Convocation. Agenda.

1. Shareholders Meetings shall be convened by the Board.

2. The convocation shall take place no later than on the thirteenth (13th) calendar day prior to the date of the Shareholders' meeting.

3. The notice of convocation shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in the notice of convocation may be announced at a later date, provided with due observance of the provisions of this article 24 paragraph 2.

4. Convocation shall be made in the manner stated in article 28 hereof.

Art. 25. Waiver of formalities. As long as the entire issued capital is represented at a Shareholders Meeting valid resolutions can be adopted on all subjects brought up for discussion, even if the formalities prescribed by law or by these Articles for the convocation and holding of meetings have not been complied with, provided such resolutions are adopted unanimously.

Art. 26. Chairman. The Shareholders Meeting shall be chaired by a chairman appointed by the General Meeting (the "Chairman").

Art. 27. Minutes. Records.

1. Minutes shall be kept of the proceedings at every Shareholders Meeting by a secretary to be designated by the Chairman. The minutes shall be adopted by the Chairman and the secretary and shall be signed by them as evidence thereof.

2. Unless otherwise provided by the law, the Chairman or the person who has convened the meeting may determine that notarial minutes shall be drawn up of the proceedings of the meeting. The notarial minutes shall be co-signed by the Chairman.

Chapter VIII. - Convocation and Notification

Art. 28. Convocation and Notification. All convocations of Shareholders Meetings and all notifications to Shareholders shall be made by mail, facsimile or e-mail letter or comparable electronic means to their addresses as shown in the share register.

Chapter X. - Amendment of the articles and Dissolution, Liquidation

Art. 29. Amendment of the articles. When a proposal to amend the Articles is to be made to the General Meeting, this must be mentioned in the notification for the relevant Shareholders Meeting. As regards an amendment of the Articles, a copy of the proposal including the text of the proposed amendment must at the same time be deposited at the registered office of the Company for the inspection of Shareholders and held until the end of that meeting.

Art. 30. Dissolution, Liquidation.

1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

2. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

3. The liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter XI. - Applicable law.

Art. 31. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Sixth resolution

The Shareholders record that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from an interim balance sheet and a supporting statement of value which have been delivered to the notary on the date hereof.

A copy of the interim balance sheet, signed "ne varietur" by the proxy holder of the Shareholders and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time.

The Shareholders state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

The Shareholders state that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to ten million Euros (EUR 10,000,000.-).

Seventh resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the resignation of Sherman Ma and of ATC Corporate Services (Curacao) N.V as at 7 December 2012 from their mandates of director of the Company and to grant them full discharge for the performance of their mandates as directors of the Company as from their appointment until the date hereof.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to approve the appointment with effect as of 7 December 2012 of (i) Sherman Ma, born on 28 September 1972 in Oregon, United States of America, residing at 1 Hughes Center Drive -#602, Las Vegas, Nevada 89169, United States of America and (ii) Johanna Van Oort, born on 28 February 1967 in Groningen, with her professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as new managers of the Company as new managers of the Company for an undetermined duration.

Ninth resolution

The Shareholders confirm that the registered office and the effective place of management and control shall be located at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, effective as at 7 December 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately four thousand seven hundred Euros (EUR 4,700.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept décembre,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

M. SHERMAN MA, né le 28 Septembre 1972 dans l'Oregon, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1, Hughes Center Drive - #602, Las Vegas, Nevada 89169, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Cécile Rechstein, Avocat à la Cour, avec adresse professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} octobre 2012, qui, paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Mme CHRISTINE PARSEGHIAN, née le 11 avril 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 8121, Spring Hill Farm Drive, McLean, Virginie 22102, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Cécile Rechstein, Avocat à la Cour, avec adresse professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 septembre 2012, qui, paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

M. GREGORY PARSEGHIAN, né le 27 décembre 1960 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 8121 Spring Hill Farm Drive, McLean, Virginie 22102, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Cécile Rechstein, Avocat à la Cour, avec adresse professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 septembre 2012, qui, paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui; et

COOPERATIVE MINERVA AND ARTEMIS HOLDINGS U.A., ayant son siège social au 123 Fred. Roeskestraat, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34228087, représentée par Cécile Rechstein, Avocat à la Cour, avec adresse professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 octobre 2012, qui, paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Etant les associés (les «Associés») de JUNO HOLDINGS N.V., une société des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social au 10, Schottegatweg Oost, Unit 1A1, Curaçao, Antilles Néerlandaises, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Curaçao sous le numéro 76608, constituée le 3 juillet 1997, prend les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 32 des statuts de la Société selon lesquels, «Lorsqu'une qu'une proposition de modification des Statuts ou de dissolution de la Société doit être faite à l'Assemblée Générale, il doit en être fait mention dans la convocation de l'Assemblée des Associés y relative. En ce qui concerne la modification des Statuts, une copie de la proposition incluant le texte de la modification proposée doit être mis à la disposition des Associés, au siège de la Société, depuis le moment de la convocation jusqu'à la clôture de l'assemblée».

Les parties susmentionnées, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

I. Les parties susmentionnées sont les seuls associés de JUNO HOLDINGS N.V., une société constituée sous les lois des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social au 10, Schottegatweg Oost, Unit 1A1, Curaçao, Antilles Néerlandaises, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Curaçao sous le numéro 76 608.

II. Que les vingt-sept mille (27.000) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de trois dollars (3,00 USD) chacune, et les six cent cinquante mille (650.000) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de cinq dollars (5,00 USD) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, pour lesquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Reconnaissance des résolutions des associés de la Société en date du mois d'août 2012, décidant de transférer le siège social et le lieu de gestion et de contrôle effectif de la Société de Curaçao, Antilles Néerlandaises, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. Transfert de l'administration centrale, du principal établissement et du lieu de gérance et de contrôle effectif de la Société de Curaçao, Antilles Néerlandaises, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
4. Approbation (i) de la poursuite des activités de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de Juno Holdings S.à r.l. et (ii) de l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise du fait du transfert de l'administration centrale, du principal établissement et du lieu de gérance et de contrôle effectif de la Société au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 7 décembre 2012 ou à toute date appropriée ultérieure;

5. Approbation de la modification et de la refonte des statuts de la Société avec effet au 7 décembre 2012 ou à toute date appropriée ultérieure afin de les conformer aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, du fait de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise;

6. Confirmation de la description et de la composition des éléments d'actif et de passif de la Société et du capital social souscrit et libéré de la Société.

7. Reconnaissance de la démission des administrateurs et agents de la Société avec effet au 7 décembre 2012 ou à toute date appropriée ultérieure;

8. Approbation de la nomination, avec effet au 7 décembre 2012 ou à toute date appropriée ultérieure, de (i) M. SHERMAN MA, né le 28 septembre 1972 dans l'Oregon, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1, Hughes Center Drive - #602, Las Vegas, Nevada 89169, Etats-Unis d'Amérique, et (ii) Johanna Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de la Société;

9. Etablissement du lieu de gérance effectif de la Société au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

10. Divers.

IV. Les documents suivants ont été produits lors de la réunion:

- i) Une copie des statuts actuels de la Société;
- ii) Une copie du certificat de bonne conduite émis par VanEps Kunneman VanDoorne à l'égard de la Société;
- iii) Une copie des résolutions des Associés de la Société prises à Curaçao en août 2012; et
- iv) Un bilan intermédiaire de la Société et une déclaration de valeur au 6 décembre 2012.

Tous les documents mentionnés ci-dessus, ayant été paraphés «ne varietur» par la mandataire agissant au nom des parties susmentionnées et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Après approbation des précédentes déclarations, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer à leur droit de recevoir une convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués et par conséquent, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Les Associés reconnaissent et confirment les résolutions des Associés de la Société datée du mois d'août 2012, décidant de transférer le siège social et le lieu de gestion et de contrôle effectif de la Société de Curaçao, Antilles Néerlandaise, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Transfert»).

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver le Transfert de l'administration centrale, du principal établissement et du lieu de gestion et de contrôle effectif de Curaçao, Antilles néerlandaises, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver (i) la poursuite des activités de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de Juno Holdings S.à r.l. et (ii) l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise du fait du transfert de l'administration centrale, du principal établissement et du lieu de gestion et de contrôle effectif de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 7 décembre 2012.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'approuver la modification et la refonte des statuts de la Société, avec effet au 7 décembre 2012, afin de les conformer aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, du fait de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise, tel qu'établi ci-dessous:

STATUTS

Titre I^{er} . - Définitions

Art. 1^{er} . Définitions. Dans les présents Statuts, les expressions suivantes ont les significations suivantes:

- a) «Assemblée Annuelle»: l'Assemblée des Associés tenue afin de discuter et d'approuver les Comptes Annuels;
- b) «Assemblée Générale» ou «Assemblée des Associés»: l'organe formé par les Associés;
- c) «Associés»: les détenteurs de Parts Sociales à un moment donné et pour la durée de la détention de ces Parts Sociales et «Associé» signifie chacun d'entre eux;

- d) «Capital Social»: la somme totale de la valeur nominale des Parts Sociales;
- e) «Comptes Annuels»: le bilan et le compte des profits et pertes de la Société accompagnés des notes explicatives;
- f) «Conseil» ou «Conseil de Gérance»: le conseil de gérance de la Société tel que défini à l'article 15;
- g) «Filiale»: Pour tout Associé, (a) toute société dont au moins cinquante pour cent (50%) du capital et des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par ledit Associé, (b) toute société détenant, ou personne détenant, directement ou indirectement, au moins cinquante pour cent (50%) du capital et des droits de vote dudit Associé, et (c) toute société dont au moins cinquante pour cent (50%) du capital et des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par une société détenant, ou une personne détenant, directement ou indirectement, au moins cinquante pour cent (50%) du capital et des droits de vote dudit Associé;
- h) «Loi de 1915»: la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps;
- i) «Parts Sociales»: les parts sociales du capital de la Société auxquelles des droits sont attachés, tels que décrits dans les présents Statuts et dans la Loi de 1915;
- j) «Personne»: une personne physique, une société de personnes, une entreprise commune, une société, une fiducie, une organisation sans personnalité morale, un gouvernement ou toute autre entité;
- k) «Société»: Juno Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg; et
- l) «Statuts»: les présents statuts de la Société tels que modifiés, complétés, refondus ou autrement modifiés de temps en temps.

Titre II. - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 2. Forme et Dénomination.

1. Il est ici établi entre les détenteurs actuels de Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la Loi de 1915 ainsi que par les présents Statuts.
2. La dénomination de la Société est «JUNO HOLDINGS S.À R.L.».
3. La Société peut avoir un seul Associé Associé Unique») ou plusieurs Associés.
4. Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 3. Siège social.

1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
2. Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts, telle que prévue à l'article 23 ci-dessous.
3. Cependant, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.
4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.
5. La Société ne peut avoir des bureaux et des succursales qu'au Grand-Duché de Luxembourg, dans d'autres pays de l'Union Européenne et aux Etats-Unis d'Amérique.

Art. 4. Objets.

1. Les objets de la Société sont:
 - a) acquérir, administrer, développer, enregistrer et louer des technologies bancaires et financières, y compris mais non limitées aux logiciels, aux procédures de création, aux techniques d'évaluation des crédits, aux lignes directrices administratives pour les prêts, aux systèmes de financements et de gestion des risques et en général s'engager dans les services de transactions se faisant par voie électronique;
 - b) acquérir, gérer, vendre, échanger des transferts et intérêts dans des actions, obligations, fonds, documents d'ordre, preuves d'endettement et autres titres.
 - c) emprunter, recueillir et lever des fonds, y compris l'émission d'obligation, de billets à ordre ou d'autres titres ou preuves d'endettement, de même que de conclure des contrats en relation avec les objets précités;
 - d) conclure des contrats de licence de marques, acheter et exploiter des marques, des marques de services et autres droits de propriété intellectuelle et industrielle, savoir-faire, et de sous-licencier ces droits;
 - e) fournir des services en matière d'octroi de licence, des services financiers ou administratifs à des sociétés liées, affiliées ou à des tiers;
 - f) fournir des garanties pour les dettes ou les obligations financières de la Société, des sociétés liées ou affiliées;
 - g) s'engager dans toute autre activité de nature commerciale ou financière.

2. La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour finalité de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3. De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

4. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser tout investissement ou opération légal, commercial, technique ou financier et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre III. - Capital, Parts sociales et Registre

Art. 6. Capital social.

1. Le capital social est fixé à treize mille cinq cents euros (13.500 EUR) représenté par vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales, ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'Euros (0,50 EUR) chacune (le «Capital Social»).

2. En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale donne droit à un vote lors des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

4. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

Art. 7. Parts sociales.

1. Toutes les Parts Sociales ne peuvent être que des Parts Sociales nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

2. Les Parts Sociales ne peuvent être nanties sans le consentement du Conseil de Gérance.

Art. 8. Registre des parts sociales, Certificats de part sociale.

1. Le Conseil doit tenir un registre des parts sociales dans lequel seront inscrits les noms et adresses de tous les associés et l'émission de tout certificat de part sociale, de même que le nombre de leurs Parts Sociales, la classe de leurs Parts Sociales, le montant versé pour chaque Part Sociale, les droits de votes, les obligations de paiement complémentaires, la date d'acquisition, le transfert et la date de ce transfert.

2. Il devra également être inscrit dans le registre la création et le transfert d'un intérêt viager et la création d'un nantissement, ainsi que les noms et adresses de ceux qui, tel qu'il en ressort des informations transmises à la Société, ont un intérêt viager ou un nantissement sur les Parts Sociales.

3. Chaque Associé est requis de fournir à la Société une notification écrite contenant son adresse.

4. Le registre des Associés doit être exact et tenu à jour, toutes les entrées et inscriptions faites dans le registre des Associés doivent être datées et signées par ou au nom du Conseil.

5. A la demande d'un Associé, le Conseil devra fournir un extrait du registre des parts sociales, sans frais, dans la mesure où cela se rapporte à un droit attaché à une Part Sociale.

6. Le Conseil devra garantir la disponibilité du registre des Associés au siège social de la Société pour l'examen par les Associés et, le cas échéant, par le réviseur d'entreprise agréé de la Société.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales.

1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre IV. - Emission de parts sociales, Détention de parts sociales, Réduction de capital

Art. 11. Emission de parts sociales, Condition d'émission, Droits de préemption.

1. L'émission de (nouvelles) Parts Sociales nécessite une résolution préalable de l'Assemblée Générale.

2. Lors de l'émission de Parts Sociales additionnelles, chaque détenteur d'un titre de propriété de Parts Sociales dispose d'un droit de préemption dans la proportion du montant total de la valeur nominale de ses Parts Sociales, sauf s'il en est décidé autrement par la majorité simple des Associés.

3. Le fait que le droit de préemption peut être exercé ou qu'un tel droit peut être limité ou exclu par l'Assemblée Générale devra être expressément mentionné dans la notification de l'Assemblée des Associés.

Art. 12. Paiement des parts sociales.

1. Le paiement d'une Part Sociale doit être fait en numéraire, dans la mesure où aucun autre moyen de paiement n'a été convenu. Un paiement dans une devise autre que l'Euro ne peut être fait qu'après approbation du Conseil.

2. Lors de l'émission et de la souscription de nouvelles Parts Sociales, au moins la valeur nominale de ces nouvelles Parts Sociales doit être payée.

Art. 13. Réduction du capital social. L'Assemblée Générale aura le pouvoir de réduire le Capital Social en modifiant les Statuts ainsi que d'effectuer des distributions de capitaux, y compris du compte de prime émission, dans la mesure où les distributions de primes d'émissions ne peuvent être effectuées que depuis les comptes de prime émission, relatifs à une certaine classe de Parts Sociales, aux Associés, dans la proportion de leur détention de Parts Sociales dans une telle classe, et seulement sur demande des Associés concernés.

Titre V. - Gérance

Art. 14. Gérance.

1. La Société est administrée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés (les «Gérants», chacun un «Gérant»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou le «Conseil»). Toute référence aux Gérants ou au Conseil de Gérance dans les présents Statuts fera référence au Gérant Unique de la Société si la Société n'a qu'un Gérant.

2. Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des Associés.

3. La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Pouvoirs du conseil de gérance.

1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les conditions des présents Statuts aient été respectées.

2. Excepté lorsqu'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi de 1915 ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 16. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par deux (2) Gérants, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Délégation et Mandataires du conseil de gérance.

1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et, le cas échéant, la rémunération de tout mandataire ad hoc, la durée ainsi que toutes les autres conditions de son mandat.

Art. 18. Réunion du conseil de gérance.

1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Gérant, le Gérant Unique détient tous les pouvoirs conférés au Conseil de Gérance et prend toutes les décisions par écrit.

2. En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

3. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

4. Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit (télécopieur, e-mail ou lettre) un autre Gérant comme étant son représentant. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

5. Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

7. Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

8. Le procès-verbal d'une réunion du Conseil de Gérance est signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

9. Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 19. Responsabilité des gérants.

1. Le(s) Gérant(s) n'est (ne sont) pas responsable(s) personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société, sauf en cas de faute délibérée ou de négligence grave ou lorsque le(s) Gérant(s) outrepassent leur mandat, dans les conditions prévues par la Loi de 1915. Les Gérants sont des agents autorisés et sont par conséquent seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

2. La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute, manquement volontaire ou s'il outrepassait les pouvoirs lui conférés par son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Titre VI. - Année sociale, Comptes annuels, Bénéfices

Art. 20. Année sociale, Etablissement des comptes annuels, Dépôt pour inspection.

1. L'année sociale de la Société se termine le 30 juin de chaque année.

2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, qui prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Bénéfices.

1. Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

2. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi de 1915 que de ces Statuts, les profits apparaissant dans les comptes annuels seront répartis.

3. Le résultat de la participation doit correspondre à l'équilibre de (i) tout revenu perçu par la Société parmi tous les revenus que la Société perçoit et (ii) tous les frais et dépens, y compris les taxes et droits dus par la Société. Les résultats seront déterminés chaque année, au moyen des normes comptables internationales. Tous les bénéfices sont à la disposition de l'Assemblée Générale aux fins de distribution ou de réserve.

4. Nonobstant les dispositions du paragraphe 2, le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peut, avant tout versement de dividende, réserver toute somme qu'il juge appropriée à la constitution d'une réserve, à la discrétion du Conseil pour toute finalité pour laquelle les profits de la Société peuvent être correctement utilisés.

5. Le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associé(s).

6. Une demande de paiement des dividendes faite par un Associé sera interdite après l'écoulement de cinq (5) années.

Titre VII. - Assemblée générale des associés

Art. 22. Pouvoirs de l'associé unique / l'assemblée générale des associés / Votes.

1. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

3. S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

4. S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

5. Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par télécopieur, par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

6. Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition qu'elles soient adoptées par une majorité des Associés, correspondant à plus de la moitié du capital social de la Société. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

7. Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Art. 23. Assemblée général annuelle.

1. L'Assemblée Générale annuelle doit être tenue annuellement, et pas plus tard que six (6) mois après la fin de l'exercice social.

2. L'ordre du jour de cette assemblée doit contenir, entre autres, les points de discussions suivants:

- a) le rapport annuel;
- b) l'approbation des Comptes Annuels;
- c) l'approbation des bénéfices;
- d) l'occupation des postes vacants; et
- e) d'autres propositions faites par le Conseil ou les Associés représentant au moins un tiers du Capital Social, et notifiées conformément aux dispositions de l'article 24 ci-dessous.

Art. 24. Convocation, Ordre du jour.

1. Les Assemblées des Associés sont convoquées par le Conseil.

2. La convocation doit être faite au plus tard le treizième (13^{ème}) jour calendaire précédant la date de la tenue de l'Assemblée des Associés.

3. La notification de la convocation doit préciser les sujets allant être débattus. Les sujets qui n'auront pas été précisés dans la notification de la convocation peuvent être annoncés à une date ultérieure, dans le respect des dispositions prévues au présent article 24, paragraphe 2.

4. La convocation doit être faite de la façon prévue à l'article 28 ci-dessous.

Art. 25. Renonciation des formalités. Aussi longtemps que la totalité du capital émis est représenté à l'Assemblée des Associés, des résolutions valables peuvent être adoptées sur tous les sujets proposés au débat, même si les formalités prescrites par la loi ou par les présents Statuts pour la convocation et la tenue des assemblées n'ont pas été respectées, dans la mesure où de telles résolutions ont été prises à l'unanimité.

Art. 26. Président. L'Assemblée des Associés est présidée par un président nommé par l'Assemblée Générale (le «Président»).

Art. 27. Procès-verbal, Enregistrement.

1. Un procès-verbal des délibérations doit être établi lors de chaque Assemblée Générale par un secrétaire désigné par le Président. Le procès-verbal doit être adopté par le Président et le secrétaire et devra être signé par eux afin d'en prouver la conformité.

2. Excepté lorsqu'il en est décidé autrement par la loi, le Président ou la personne qui a convoqué l'assemblée peut déterminer que le procès-verbal de l'assemblée sera établi par un notaire. Le procès-verbal établi par un notaire sera cosigné par le Président.

Titre VIII. - Convocation et Notification

Art. 28. Convocation et Notification. Toutes les convocations aux Assemblées Générales et toutes les notifications faites aux Associés doivent être effectuées par courrier, télécopieur, courriel ou par tout autre moyen électronique similaire à leur adresse inscrite dans le registre des parts sociales.

Titre IX. - Modification des statuts et Dissolution, Liquidation

Art. 29. Modification des statuts. Toute proposition de modification des Statuts à intervenir lors de l'Assemblée Générale doit être mentionnée dans la notification de l'Assemblée des Associés y relative. En cas d'une modification des Statuts, une copie de la proposition incluant le texte la modification proposée doit être déposée, au moment de la

notification et jusqu'à la clôture de l'assemblée, au siège social de la Société afin de permettre aux Associés de procéder à un examen attentif.

Art. 30. Dissolution, Liquidation.

1. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

2. La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables et les présents Statuts, étant entendu que dans l'hypothèse d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

3. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre X. - Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. La Loi de 1915 trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Sixième résolution

Les Associés confirment que la description et la composition des éléments d'actif et de passif de la Société résultent d'un bilan intermédiaire et d'une déclaration de valeur remis au notaire à la date des présentes.

Une copie du bilan intermédiaire, paraphé «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Les Associés reconnaissent que tous les éléments d'actif et de passif de la Société, sans exception, restent la propriété, dans leur intégralité, de la Société, qui continue à détenir tous les actifs et continue d'être obligée par tous les passifs et engagements.

Les Associés reconnaissent que la valeur totale de tous les éléments d'actif et de passif de la Société est au moins égale à dix millions d'Euros (10.000.000 EUR).

Septième résolution

Les Associés décident de reconnaître la démission de Sherman Ma et de ATC Corporate Services (Curacao) N.V., avec effet au 7 décembre 2012, de leur mandat d'administrateur de la Société, et de leur donner décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat d'administrateur de la Société depuis leur nomination jusqu'à la date des présentes.

Huitième résolution

Les Associés décident d'approuver la nomination, avec effet au 7 décembre 2012, de (i) M. SHERMAN MA, né le 28 septembre 1972 dans l'Oregon, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1, Hughes Center Drive - #602, Las Vegas, Nevada 89169, Etats-Unis d'Amérique et (ii) Johanna Van Oort, né le 28 février 1967 à Groningen, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de la Société et pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

Les Associés confirment que le siège social et le lieu de gérance et de contrôle effectif de la Société est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 7 décembre 2012.

Estimation des coûts

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à quatre mille sept cent Euros (EUR 4.700,-).

Le présent acte notarié a été établi à Luxembourg, le jour énoncé au début du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022392/854.

(130027128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Sefimo, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013026202/11.

(130031352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026207/10.

(130031335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

SGEA Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.233.

Suivant l'assemblée générale extraordinaire tenue par l'associé en date du 18 février 2013, il a été décidé de:

Acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que d'administrateur avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013026208/18.

(130031385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.478.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 décembre 2012

Le Conseil décide d'accepter la démission de M. Jean-Marc DE VOLDER du poste d'administrateur de la société avec effet au 20 décembre 2012

Le Conseil décide de nommer M. Carlo FRIOB, né le 01.12.1967 à Luxembourg, avec adresse au 50 Avenue J-F Kennedy L-2951 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Marc DE VOLDER.

Son mandat arrivera à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

Pour extrait
FIDUPAR
Signature / SALVINO FERRANTE

Référence de publication: 2013026211/18.

(130031361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.478.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 janvier 2013

Le Conseil décide d'accepter la démission de M. Patrice CROCHET du poste d'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2012 et de nommer M. Hubert MUSSEAU, né le 17 Juin 1971 à Versailles (France) avec adresse au 50 Avenue J-F Kennedy L-2951 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrice CROCHET. Son mandat arrivera à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

Pour extrait
FIDUPAR
Bertrand Barthel / Signature

Référence de publication: 2013026212/17.

(130031752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Signes I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.109.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 24 janvier 2013:

1. L'Assemblée a réélu au poste d'administrateur pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2012:

- Monsieur Vincent Goy, administrateur-délégué, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Renato Mazzolini, administrateur-délégué, demeurant au 3, Avenue Kennedy, MC-98000 Monaco,
- Madame Marie-Rose Lugli, administrateur, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2. L'Assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2012, Madame Monique Tommasini, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013026213/19.

(130031540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Sinclaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 100.662.

—
Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société SINCLAIRE S.à r.l., immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 100662, de son adresse actuelle: 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2013026216/11.

(130031371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Sinclaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 100.662.

Les gérants Madame Nathalie PRIEUR, Monsieur Jeannot DIDERRICH et Monsieur Brunello DONATI démissionnent avec effet immédiat de leurs mandats pour la société SINCLAIRE S.à r.l. inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n° B 100662.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2013026217/12.

(130031739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

SOF LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.706.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 février 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de M. Martinus Weijermans, né le 26 août 1970 à 's Gravenhage aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

2. Nomination de Mme Gwenaëlle Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, en France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant pour une durée illimitée avec effet immédiat à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

Résultant des décisions susmentionnées, le Conseil de Gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur François BOURGON, Gérant;
- Monsieur Patrick VAN DENZEN, Gérant;
- Madame Gwenaëlle COUSIN, Gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOF LuxCo S.à r.l.

Monsieur Patrick VAN DENZEN

Gérant

Référence de publication: 2013026220/23.

(130031143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

SOPAF Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 117.339.

Monsieur Fabio De ROSA, demeurant au 37, Barker Road, CHN - Hong Kong, a démissionné, avec effet au 15 février 2013, de ses fonctions de gérant de la société SOPAF Asia S.à r.l., établie et ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117339.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026222/11.

(130031259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

South Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 157.718.

Il résulte des lettres adressées à la société SOUTH GATE S.A. en date du 20 février 2013 que:

1. la société REVTLUX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat
2. les administrateurs, Monsieur Claude FABER, Monsieur Didier KIRSCH et Monsieur Faride BENTEBAAL ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat

Luxembourg, le 20 février 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013026223/13.

(130031117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Procureco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.093.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of January,

Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing professionally in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

9121-2738 Québec Inc., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the province of Québec, Canada, having its registered office at 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, registered with the Registre des Entreprises du Québec under number 1161060372;

here represented by M. Max MAYER, employee, with a professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts and through its attorney, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Procureco.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to negotiate contracts with suppliers of any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company and to own trademarks for the use of the same companies.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) divided into 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company ends on the last Sunday of April of each year.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors. No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on April 27, 2014.

Subscription - Payment

All the 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by 9121-2738 Québec Inc., named above by payment in cash of an amount of USD 50,000 (fifty thousand US Dollars).

Therefore, the amount of USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,350.-.

The corporate capital is valued at EUR 37,544.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mrs. Christine COUTURE, born on November 15, 1971, in Baie-Comeau, Quebec, Canada, residing professionally at 4204 boulevard Industriel, Laval, Quebec, Canada, H7L 0E3 is appointed as type A manager of the Company, for an undetermined period;

- Mr. Raymond PARÉ, born on August 7, 1969, in Montréal, Canada, residing professionally at 4204 boulevard Industriel, Laval, Quebec, Canada, H7L 0E3 is appointed as type A manager of the Company, for an undetermined period;

- Mrs. Marjorie ALLO, born on November 19, 1967, in Paris, France, residing professionally at 2 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as type B manager of the Company, for an undetermined period; and

- Mr. Emmanuel NATALE, born on July 20, 1970, in Belfort, France, residing professionally at 2 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as type B manager of the Company, for an undetermined period.

2) The registered office of the Company shall be established at 2, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in Echternach in the office of notary Henri BECK, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour de janvier.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

9121-2738 Québec Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la province de Québec, Canada, ayant son siège social à 4204, boulevard industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, immatriculée auprès du Registre des entreprises du Québec sous le numéro 1161060372;

ici représentée par M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Procureco.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de négocier des contrats avec les fournisseurs de toute société ou entité faisant partie du même groupe que la Société et de détenir des marques déposées destinées à l'usage des sociétés du même groupe

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également investir, acquérir, et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à USD 50.000 (cinquante mille US Dollars), divisé en 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un US Dollar) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée Générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée. Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société se termine le dernier dimanche d'avril de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes

à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 27 avril 2014.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 50.000 (cinquante mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par 9121-2738 Québec Inc., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire.

Le montant de USD 50.000 (cinquante mille US Dollars) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.350,- EUR.

Le capital social est évalué à 37.544,00 EUR

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - Mme Christine COUTURE, née le 15 novembre 1971, à Baie-Comeau, Québec, Canada, résidant professionnellement à 4204 boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, est nommé gérant de type A de la Société, pour une période indéterminée;

- M. Raymond PARÉ, né le 7 août 1969, à Montréal, Canada, résidant professionnellement à 4204 boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, est nommé gérant de type A de la Société, pour une période indéterminée;

- Mme Marjorie ALLO, née 19 Novembre 1967, à Paris, France, résidant professionnellement à 2 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de type B de la Société, pour une période indéterminée; et

- M. Emmanuel NATALE, né le 20 juillet 1970, à Belfort, France, résidant professionnellement à 2 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de type B de la Société, pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire Henri BECK, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 février 2013. Relation GRE/2013/531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013022495/427.

(130026827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

STRB Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.659.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise en date du 27 Août 2012 par l'associé unique de la société STRB Investments I S.à r.l. que celui-ci a changé sa dénomination sociale de STRAUMUR BURDARAS INVESTMENT BANK HF en ALMC hf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 21/02/2013.

Référence de publication: 2013026229/14.

(130031796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Technique Nordique S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026235/10.

(130031525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Terranum Corporate Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.009.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026237/10.

(130031243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Templewood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.932.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 19 février de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission des gérants suivants à compter du 15 février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 en 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 en Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination des gérants suivants à compter du 15 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 en Heerlen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Madame Stéphanie Jung-Schut, née le 24 novembre 1975 en Metz, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Franciscus W.J.J. Welman, gérant;

- Patrick L.C. van Denzen, gérant;

- Stéphanie Jung-Schut, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L.C. van Denzen
Gérant

Référence de publication: 2013026236/26.

(130031473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

The Precious Minerals & Energy Company, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.520.

Il est à noter que Monsieur Mauro GABELLA, gérant de la Société a été nommé Président du conseil de gérance avec effet au 27 décembre 2011 suivant résolutions du conseil de gérance du 27 décembre 2011.

A Luxembourg, le 21 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013026239/11.

(130031442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.464.

Par résolutions signées en date du 19 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013026241/18.

(130031388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 262.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.498.

Par résolutions signées en date du 19 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013026242/18.

(130031387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

TransEuropean III (Livange) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.856.

—
Par résolutions signées en date du 19 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013026243/18.

(130031386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Redev Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 175.096.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le trente janvier.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Kris LENAERTS, gérant de sociétés, né le 5 avril 1974 à Turnhout, Belgique, demeurant à 48, Kievitsheide, B-2310 Rijkevorsel, Belgique.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, notamment celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à établir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de tous services en relation avec les systèmes de sécurité, à savoir le contrôle et le contrôle à distance des systèmes électroniques de type par exemple détection d'intrusion ou d'incendie, en ce compris l'installation et la réparation de cet appareillage, ainsi que l'installation, la réparation et le remplacement de systèmes de verrouillages mécaniques ou électroniques, également pour coffres-forts, en ce compris le contrôle et le contrôle à distance de ceux-ci.

La société peut également procéder à l'achat et la vente de ce matériel de systèmes de sécurité, systèmes de verrouillage et coffres-forts.

L'activité ne comprend pas l'installation des systèmes de sécurité et d'alarme en tant que tel, ni le conseil relatif à la sécurité.

La Société a également pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a également pour objet le développement, l'achat, l'exploitation et la vente de tous droits intellectuels liés aux droits d'auteurs (informatiques et littéraires), aux brevets d'invention, aux marques de fabrique ou de commerce, aux noms de domaine ainsi que l'achat et la vente d'œuvres artistiques de tous genres, en ce compris les œuvres littéraires et de l'esprit.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Redev Corp. S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Dudelange.
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Kris LENAERTS, préqualifiée:	<u>1.240 parts sociales</u>
Total:	1.240 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros (1.200,-) euros.

Assemblée générale constitutive

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature:

Monsieur Kris LENAERTS, gérant de sociétés, né le 5 avril 1974 à Turnhout, Belgique, demeurant à 48, Kievitsheide, B-2310 Rijkevorsel, Belgique.

2) Le siège social de la Société est établi au 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Lenaerts et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2013. LAC/2013/4716. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022523/131.

(130026923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.